

Le Moniteur
du
franc-maçon
de Thomas Smith Webb

Aux origines du « Rite York »
Tome I

Préface, mise en forme et notes de Jean Solis
Traduction et notes de Georges Lamoine



Éditions de La Hutte
BP 8
60123 Bonneuil-en-Valois

www.editionsdelahutte.com

LIVRE III

CHAPITRE I

Observations sur les ordres de chevalerie

Comme plusieurs ordres de chevalerie se confèrent, en Europe et en Amérique, à ce que l'on dit, sous la sanction d'assemblées maçonniques, ou en liaison avec elles, on peut s'attendre à y porter quelque attention dans cet ouvrage.

Il est peut-être nécessaire de partir du principe que les ordres de chevalerie ne font pas partie du système de la franc-maçonnerie ; par rapport à cette dernière, ils ne sont que des sociétés d'autrefois ; et aucun d'eux n'arrive à l'excellence, à l'harmonie et à l'utilité universelle de cette noble institution.

L'intention de cette partie de l'ouvrage est de rassembler autant d'observations tirées des Écritures et de l'histoire qu'on peut appliquer à ces divers ordres. Étant donné qu'en Amérique ils ne sont conférés qu'à titre de degrés honorifiques, il est possible que ce soit le moyen d'obtenir une uniformisation de leur pratique et de leur usage. [209]

CHAPITRE II

De l'ordre des chevaliers de la croix rouge

Les incidents sur lesquels se fonde cet ordre survinrent pendant le règne de Darius, roi de Perse. Il est plus immédiatement relié à la maçonnerie symbolique que tout autre ordre de chevalerie. Leurs réunions s'appellent conseils ; leurs sautoirs s'ornent d'une épée et d'une truelle, bordés de rouge et de vert.

Les chevaliers de cet ordre considèrent que les passages suivants des Écritures s'appliquent à leur institution, et sont parfois récités dans leurs conseils.

Esdras, III, 8-11. « La deuxième année de leur arrivée à la maison de Dieu à Jérusalem, le deuxième mois, Zorobabel fils de Shaltiel et Josué fils de Yosadaq avec le reste de leurs frères, les prêtres et les lévites, et tous ceux qui étaient revenus de la captivité à Jérusalem, commencèrent à mettre en place les lévites de plus de vingt ans et plus pour diriger les travaux de la maison du Seigneur. Quant à Josué ses fils et ses frères, Qadmiel, ses fils, les fils de Juda, tous ensemble, ils dirigèrent chaque ouvrier qui travaillait à la maison du Seigneur, ainsi que les fils de Hénadad, leurs fils et leurs frères les Lévites. Et quand les bâtisseurs posèrent les fondations du temple du Seigneur, on plaça les prêtres en costume et les trompettes, et les Lévites fils d'Asaf avec les cymbales, pour louer le Seigneur, selon les ordonnances de David roi d'Israël. Et [210] louant et remerciant le Seigneur ils chantaient en se répondant, « Car il est bon, car sa fidélité dure toujours pour Israël. » Et le peuple poussa

un grand cri en louant le Seigneur, à cause de la pose de la fondation de la maison du Seigneur. »

Esdras, IV. « Quand les ennemis de Juda et de Benjamin apprirent que les enfants de la captivité bâtissaient le temple du Seigneur Dieu d'Israël, ils vinrent à Zorobabel et aux chefs des familles et leur dirent : « Nous voulons bâtir avec vous, car nous cherchons votre Dieu comme vous ; et nous lui offrons des sacrifices depuis le temps d'Asarhaddon, roi d'Assour, qui nous a fait monter ici. » Mais Zorobabel et Josua et les autres chefs de familles d'Israël leur dirent : Vous n'avez rien à faire à bâtir avec nous une maison pour notre Dieu ; mais nous seuls la bâtissons pour le seigneur Dieu d'Israël, comme nous l'a commandé le roi Cyrus, roi de Perse. Les gens du pays affaiblirent les ouvriers du peuple de Juda, les ennuyèrent pendant la construction ; et ils payèrent des conseillers pour contrecarrer leur dessein, durant tout le temps de Cyrus roi de Perse, jusqu'au règne de Darius roi de Perse. Et au début du règne de Xerxès ils écrivirent une accusation contre les habitants de Juda et de Jérusalem. Au temps d'Artaxerxès, Bishlam, Mithredath, Tavéel et leurs autres collègues écrivirent à Artaxerxès, roi de Perse ; la lettre était écrite en langue araméenne ; Rehoum le chancelier et le secrétaire Shimshai écrivirent [211] contre Jérusalem au roi Artaxerxès en ces termes. Voici la copie de la lettre qu'ils envoyèrent au roi Artaxerxès : Tes serviteurs, gens de ce côté du fleuve. On fait savoir au roi que les Juifs venus de chez toi vers nous sont arrivés à Jérusalem, rebâtissant cette ville rebelle et méchante, et ont relevé les murs, et réparé les fondations. Que le roi sache que si cette ville est rebâtie, si ses murs sont relevés, elle ne paiera plus de tribut, d'impôt et de droit de passage, et cela diminuera le revenu des rois. Or comme nous sommes nourris par le palais du roi, et qu'il ne

nous convenait pas de voir le roi déshonoré, nous envoyons au roi des informations certaines, pour qu'il fasse faire des recherches dans le livre des archives de tes pères : tu trouveras dans le livre des mémoires, que cette ville est rebelle, causant du tort aux rois et aux provinces, et qu'on y fomenta la sédition depuis longtemps ; c'est pourquoi cette ville fut détruite. Nous assurons au roi que si cette ville est rebâtie, et que ses murs sont relevés, par-là même tu n'auras plus de possession sur cette rive du fleuve. Alors le roi répondit au chancelier Rehoum et au secrétaire Shimshai et au reste de leurs compagnons demeurant en Samarie, et à tous les autres au-delà du fleuve, Paix, en ce temps. La lettre que vous m'avez envoyée a été clairement lue devant moi. Et j'ai fait faire des recherches, et on a trouvé que cette ville [212] depuis longtemps se soulève contre les rois, et qu'il y a révolte et rébellion. Jérusalem a eu aussi de puissants rois qui dominèrent toutes les terres au-delà du fleuve ; et on leur payait tribut, douane et droit de passage. Maintenant donnez l'ordre que ces hommes cessent, et que la ville ne soit pas rebâtie sans mon ordre. Prenez garde de ne pas y manquer : pourquoi le mal croîtrait pour nuire aux rois ? Lorsque la lettre du roi Artaxerxès fut lue devant Rehoum et le secrétaire Shimshai et leurs compagnons, ils se hâtèrent d'aller à Jérusalem chez les Juifs et les obligèrent par la force à cesser leurs travaux. Alors le travail à la maison de Dieu, sise à Jérusalem, s'arrêta. Ainsi il cessa jusqu'à la seconde année du règne de Darius, roi de Perse.

Lorsque le roi Darius monta sur le trône de Perse, les enfants de la captivité eurent de nouveaux espoirs de protection et de soutien pour achever leur noble et glorieuse entreprise, si longtemps et si souvent contrariée par leurs adversaires de l'autre rive du fleuve.

Les anciens historiens nous apprennent que Darius, alors simple particulier, fit serment à Dieu que s'il venait jamais à régner, il rendrait tous les vases sacrés qui étaient à Babylone, et les renverrait à Jérusalem. Zorobabel, l'un des plus excellents et fidèles dirigeants des Juifs, ayant été favorablement distingué par [213] l'amitié du roi dans sa vie privée, s'offrit à tenter l'entreprise hasardeuse de traverser les royaumes perses, et solliciter audience en la royale présence, pour saisir le moment le plus favorable pour rappeler au roi son serment, et imprimer en son esprit la force toute puissante de la VÉRITÉ. Connaissant la piété du roi, il ne doutait pas d'obtenir son consentement pour faire éloigner ses ennemis, et pour que les Juifs ne soient plus empêchés d'achever la glorieuse entreprise où ils étaient engagés.

Le conseil des dirigeants accepta avec grande joie le noble sacrifice de Zorobabel, et lui donna les passeports et lettres de recommandation nécessaires pour lui permettre de traverser leurs propres territoires en sécurité. Après avoir franchi les barrières et avoir pénétré dans l'empire perse, il fut arrêté, vêtu en esclave et enchaîné ; mais sans perdre courage devant cette adversité, il se déclara prince du royaume de Juda, et demanda audience au souverain. On l'informa qu'il ne pouvait paraître en présence du souverain que comme esclave et captif, ce à quoi il consentit, ayant la certitude que s'il pouvait approcher du roi il réussirait l'objet de sa mission.

Ayant été introduit en la présence royale, Zorobabel fut reconnu par le roi comme ami et compagnon de sa jeunesse, et interrogé sur les motifs qui lui [214] faisaient franchir les frontières de ses possessions ; Zorobabel lui répondit que les larmes et les plaintes de

ses compagnons à Jérusalem l'avaient conduit à se présenter devant le roi, car ces derniers étaient contrariés par leurs adversaires de l'autre côté du fleuve dans la noble et glorieuse entreprise de rebâtir la maison du Seigneur, engagement qui leur avait été autorisé par feu leur souverain maître le roi Cyrus ; que ce grand œuvre avait été interrompu par la force et le pouvoir, lui-même était venu implorer du souverain qu'il fût rétabli dans sa confiance et admis parmi les serviteurs de sa maison. Le roi répondit qu'il avait souvent réfléchi avec un plaisir particulier à leur ancienne amitié ; qu'il avait entendu parlé avec grande satisfaction de sa renommée de dirigeant sage et compétent parmi les *architectes* de son pays ; qu'ayant une profonde vénération pour une institution, pratiquant à ce qu'on disait des mystères prévus pour encourager la gloire de la nation et le bonheur du peuple, il allait aussitôt le réadmettre en faveur, à condition qu'il lui révèle ces mystères qui distinguaient de manière si éminente les architectes des Juifs de ceux de toutes les autres nations.

Zorobabel répliqua que leurs institutions inculquaient la doctrine que la VÉRITÉ est un attribut divin et la base de toutes les vertus ; qu'être des hommes bons et *loyaux* était la première leçon qu'on leur enseignait ; que ses engagements étaient inviolables ; que s'il pouvait obtenir la faveur royale par le seul sacrifice de son intégrité, [215] il prierait humblement de renoncer à la protection du souverain, et se soumettrait avec joie à un exil honorable ou à une mort glorieuse.

Le roi, frappé d'admiration devant la fermeté et la discrétion de Zorobabel, déclara que sa vertu et son intégrité étaient fort louables ; que la fidélité de ses engagements était digne d'être imitée et de moment Zorobabel fut réadmis en faveur.

Pendant la première année de son règne Darius donna une fête splendide et magnifique aux princes et à la noblesse ; après qu'ils se furent retirés, Darius ne pouvant trouver le sommeil discuta avec ses trois officiers favoris, à qui il proposa certaines questions, leur disant en même temps que celui qui lui donnerait la réponse la plus satisfaisante et la plus raisonnable recevrait une robe de pourpre, boirait dans un gobelet en or, porterait une tiare de soie et un collier d'or au cou.

Il leur proposa alors cette question, qui, du *vin*, du *roi*, des *femmes* ou de la *vérité*, a la plus grande force ? À ceci, le premier répondit, le *vin* est le plus fort ; le second, le *roi*, et le troisième (Zorobabel), que les *femmes* étaient les plus fortes mais par-dessus tout la VÉRITÉ remporte la victoire.

Le lendemain le roi réunit les princes et la noblesse pour entendre le débat sur la question ; s'étant assis sur le siège royal du jugement, il appela les participants à défendre publiquement leur opinion ; le premier commença, sur la force du vin, disant : [216]

Le pouvoir du vin

« Ô vous princes et gouverneurs, que le vin est fort à l'excès ! Il fait errer tous les hommes qui en boivent ; il unit à l'identique l'esprit du roi et celui du mendiant ; du serf et de l'homme libre ; du pauvre et du riche ; il transforme toutes les pensées en gaité et joie, si bien qu'un homme ne se rappelle ni chagrin ni dette ; le vin change et élève l'esprit, il lui fait oublier ses frères et tirer l'épée contre ses meilleurs amis. Ô vous princes et gouverneurs, le vin n'est-il pas le plus fort, qui nous oblige à faire ces choses-là ? »

Le pouvoir du roi

Le second commença à parler du pouvoir du roi et dit :

« On ne peut nier, Ô princes et gouverneurs, que Dieu a fait l'homme maître de toutes choses sous le soleil ; pour leur commander, s'en servir, et les appliquer à son service à sa guise ; mais alors que les hommes commandent aux créatures sublunaires, les rois ont de l'autorité sur les hommes eux-mêmes, et un droit de les gouverner à leur volonté et bon plaisir. Or celui qui est le maître de ceux qui sont maîtres de toutes les autres choses, n'a nulle chose terrestre au-dessus de lui. »

Le pouvoir des femmes et de la vérité

Alors Zorobabel commença à parler du pouvoir des femmes et de la vérité, en ces termes :

« Ô princes et gouverneurs, on ne peut nier la force du vin, ni celle des rois, qui [217] unissent tant d'hommes sous un lien commun d'allégeance ; mais l'éminence supérieure des *femmes* est au-dessus de tout cela ; car les *rois* ne sont que les dons de femmes, et elles sont aussi les mères de tous ceux qui cultivent nos vignobles. Les femmes ont le pouvoir de nous faire abandonner notre pays et nos amis, et maintes fois oublier les meilleurs amis que nous avons au monde, et abandonnant tous les autres comforts de la vie, de vivre et mourir avec elles. Mais quand on a tout dit, ni elles, ni le vin, ni les rois, ne sont comparables à la force toute-puissante de la *vérité*. Pour ce qui est de tout le reste, tout est mortel et éphémère, mais seule la vérité est éternelle et immuable ; les bienfaits que nous en tirons ne sont sujets ni aux variations ni aux vicissitudes du temps et

du sort. Son jugement ne comporte aucune impiété, et elle est la force, la sagesse, le pouvoir et la majesté de tous les siècles. Béni soit le Dieu de vérité. »

Quand Zorobabel eut fini de parler, les princes et les gouverneurs s'écrièrent : « Grande est la vérité, et puissante au-dessus de tout. »

Alors le roi dit à Zorobabel : « Demande ce que tu veux, je te le donnerai parce que tu es sage d'entre les sages parmi tes compagnons. » Alors il dit au roi Darius :

« Ô roi, rappelle-toi le vœu que tu avais fait, de bâtir Jérusalem au jour où tu deviendrais roi de ton royaume et de rendre les vases sacrés qui avaient été emportés de Jérusalem. Tu as aussi promis de reconstruire le temple qui fut brûlé lorsque les Chaldéens saccagèrent Juda. Et [218] maintenant, Ô roi, c'est ce que je te demande, de tenir ta promesse, dont de ta bouche tu as promis l'accomplissement au roi du Ciel. »

Alors le roi Darius se leva et l'embrassa, lui donna des passeports et des lettres pour ses gouverneurs et ses officiers, pour qu'ils le fassent voyager en sécurité, lui et ceux qui voudraient aller avec lui à Jérusalem ; et qu'on ne les retarde ou les empêche pas de reconstruire la ville et le temple jusqu'à leur achèvement. Il rendit tous les vases sacrés encore en sa possession, qui avaient été emportés lorsque les enfants d'Israël avaient été emmenés en captivité à Babylone, et préservés par Cyrus.

Néhémie, iv, 7-21. « Lorsque Sâballat, Toviya, les Arabes, les Ammonites et les Ashodites apprirent que la réparation des murailles de Jérusalem progressait, et que les brèches étaient colmatées, ils furent très en colère et conspirèrent tous pour venir attaquer Jérusalem. »

saalem et lui nuire. Néanmoins nous avons prié notre Dieu, et nous avons monté la garde jour et nuit à cause d'eux. Et Juda disait : La force des porteurs de fardeaux diminue, il y a trop de gravats et nous ne pourrons pas bâtir le mur. Nos adversaires disaient, ils ne sauront rien et ne verront rien jusqu'au moment où nous arriverons au milieu d'eux. Alors, nous les tuons et nous ferons cesser l'ouvrage. Lorsque les Juifs qui habitaient non loin passaient, ils disaient dix fois, de tous les lieux d'où vous revenez, [219] ils sont sur vous. Donc j'ai disposé les gens en dessous dans un emplacement derrière les murs, et en hauteur, j'ai disposé les gens et leurs familles, armés d'épées, d'épieux et d'arcs. Et j'ai tout regardé, je me suis levé et j'ai dit aux nobles, aux chefs, et au reste du peuple, N'ayez pas peur d'eux ; souvenez-vous du Seigneur, grand et terrible, et lutez pour vos frères, vos fils et vos filles, vos femmes et vos maisons. Lorsque nos ennemis ont appris que nous étions avertis et que Dieu avait ruiné leur projet, nous sommes tous retournés au mur, chacun à sa tâche. Mais à partir de ce moment, la moitié de mes serviteurs travaillait à l'ouvrage, l'autre moitié avait à la main les épieux, les boucliers, les arcs et les cuirasses. Et les chefs étaient tous derrière la maison de Juda. Ceux qui travaillaient au mur, et ceux qui portaient et chargeaient des fardeaux, travaillaient d'une main, tenaient une arme de l'autre. Ceux qui bâtissaient avaient une épée au côté et ils bâtissaient. Et le sonneur de cor était à mes côtés. Et je dis aux nobles, aux chefs et au reste du peuple, L'ouvrage est vaste et étendu, et nous sommes dispersés sur la muraille, loin les uns des autres. Là où vous entendrez le cor, assemblez-vous vers nous. Notre Dieu combattra pour nous¹. »

1. N. du Trad. : Le texte est Néhémie iv, 1-20 dans la version O.S.B. et la *King James Bible*, 1-14 pour la TOB.

Esdras, v. « Alors les prophètes, Aggée [220] le prophète et Zacharie fils de Iddo, prophétisèrent aux Juifs qui étaient en Juda et à Jérusalem au nom du Dieu d'Israël qui était sur eux. Zorobabel fils de Shaltiel et Josué fils de Yosadaq se levèrent et se mirent à bâtir la maison de Dieu à Jérusalem ; et les prophètes de Dieu les y aidaient. Alors virent à eux Tatnaï, gouverneur de cette rive du fleuve, Shetar-Boznaï, et leurs collègues, qui leur dirent : Qui vous a donné l'ordre de bâtir cette maison et de relever ce mur ? Puis nous leur avons dit, Quels sont les noms des hommes qui bâtissent cette construction ? Mais l'œil de Dieu était sur les anciens des Juifs, et on ne leur fit pas cesser le travail, jusqu'à ce que la question soit soumise à Darius et que revienne la réponse sur ce sujet. Copie de la lettre envoyée au roi Darius par Tatnaï, gouverneur de cette rive du fleuve, et de Shatar-Boznaï et de leurs collègues. Ils lui écrivirent une lettre où il était dit : Paix entière au roi ! Nous sommes allés dans la province de Juda, à la maison du grand Dieu, bâtie de pierre, et de bois sur les murs, et ce chantier avance rapidement, et il prospère entre leurs mains. Nous avons demandé à ces anciens, Qui vous a donné l'ordre de bâtir cette maison, et de relever ces murs ? Nous leur avons demandé leurs noms, pour te les faire savoir et écrire le nom [221] des chefs. Ils nous répondirent ceci, Nous sommes les serviteurs du Dieu du ciel et de la terre, et nous construisons la maison qui fut bâtie il y a bien des années, qu'un grand roi d'Israël avait construite et achevée. Mais lorsque nos ancêtres eurent provoqué la colère du Dieu du ciel, il les livra à Nabuchodonosor roi de Babylone le Chaldéen, qui détruisit cette maison et emmena le peuple à Babylone. Mais dans la première année du règne de Cyrus roi de Babylone, ce même roi Cyrus prit un décret pour faire construire cette maison de Dieu. Et le roi Cyrus fit sortir

du temple de Babylone les vases d'or et d'argent de la maison de Dieu que Nabuchodonosor avait pris dans le temple de Jérusalem, et ils furent remis à un certain Sheshbaçar qu'il avait fait gouverneur ; et il lui dit : Prends ces vases, emporte-les dans le temple de Jérusalem et que la maison de Dieu soit bâtie. Alors le même Sheshbaçar vint poser la fondation de la maison de Dieu à Jérusalem : et depuis ce temps elle est en construction, et n'est pas encore achevée. Maintenant, s'il plaît au roi, que l'on cherche dans le trésor du roi, qui se trouve à Babylone, s'il y a bien un décret pris par le roi Cyrus, de bâtir une maison de Dieu à Jérusalem, et que le roi nous fasse connaître son bon plaisir à ce sujet.

Esdras, vi. Alors le roi Darius donna l'ordre [222] de chercher dans les archives où se trouvaient ses trésors à Babylone. Et à Ectabane, dans le palais de la province des Mèdes, l'on trouva un rouleau où il était écrit : La première année du roi Cyrus, le roi a donné un ordre concernant la maison de Dieu à Jérusalem ; que la maison soit construite là où on offrait des sacrifices et que les fondations en soient solides ; la hauteur et la largeur en seront de soixante coudées. Il y aura trois rangées de grosses pierres, et une rangée de bois neuf ; et les dépenses seront payées par la maison du roi. Et que tous les vases d'or et d'argent de la maison de Dieu que Nabuchodonosor avait emportés du temple qui est à Jérusalem, et amenés à Babylone, soient rapportés et rendus au temple de Jérusalem, chacun remis à sa place dans la maison de Dieu. Maintenant, Tatnaï, gouverneur de l'au-delà du fleuve, Shetar-Boznaï et vos compagnons d'Afarsak, de l'autre rive du fleuve, allez-vous en ; que la construction de cette maison de Dieu continue ; que le gouverneur des Juifs et les anciens des Juifs construisent cette maison de Dieu à son emplacement. En outre, je prends un décret sur ce que

vous ferez avec les anciens de ces Juifs pour la construction de cette maison de Dieu : c'est sur les biens du roi, sur le tribut perçu au-delà du fleuve que l'on paiera ces hommes, pour qu'ils puissent continuer. Et ce dont ils ont besoin, taurillons, béliers, agneaux, pour les holocaustes au [223] Dieu du ciel ; du blé, du sel, du vin et de l'huile selon les indications des prêtres de Jérusalem, que tout soit distribué jour par jour sans faute ; qu'ils puissent offrir des sacrifices à l'odeur agréable au Dieu du ciel, et prier pour la vie du roi et de ses fils. Et j'ai aussi décidé que celui qui transgressera cet ordre, qu'on arrache un pieu de sa maison, et qu'on l'y attache et qu'il soit pendu. Et que sa maison soit transformée en tas de fumier. Et le Dieu qui a fait demeurer son nom détruise les rois et les peuples qui prêteront la main pour modifier et détruire cette maison de Dieu à Jérusalem. Moi, Darius, j'ai pris ce décret, qu'il soit rapidement exécuté. Alors Tatnai, gouverneur de cette rive du fleuve, Shethar-Boznaï et leurs collègues se dépêchèrent, suivant ce que le roi Darius leur avait répondu. Et les anciens des Juifs continuèrent à bâtir, et ils prospérèrent par la prophétie de Aggée le prophète et de Zacharie fils d'Iddo, et ils bâtirent et achevèrent la maison selon le commandement du Dieu d'Israël, et selon les ordres de Cyrus et de Darius, et d'Artaxerxès, roi de Perse. Et cette maison fut achevée le troisième jour du mois Adar, dans la sixième année du règne du roi Darius, et en l'an 3489 du monde. [224]

CHAPITRE III

Observations sur l'ordre des chevaliers templiers et des chevaliers de Malte

Selon l'abbé de Vertot, l'ordre des chevaliers de Malte, appelés à l'origine hospitaliers de St Jean de Jérusalem, naquit vers l'an 1099 ; de cette date jusqu'en 1118, ils ne s'employaient qu'à répandre la charité, et à soigner les malades.

Peu de temps après l'établissement de cet ordre, neuf personnes (deux noms seuls ont survécu, Hugo de Payen et Godefroi Adelman) formèrent une société pour garder et protéger les pèlerins étrangers qui venaient au saint sépulcre.

Ces hommes furent encouragés par l'abbé de Jérusalem, qui leur assigna un lieu de retraite dans une église chrétienne, appelée église du saint temple, d'où on les appela les templiers, et non pas du temple de Jérusalem, ce dernier ayant été détruit par Titus Vespasien 982 ans avant la fondation de la société des templiers.

Cette société grossit rapidement et fut fort respectée, mais pendant neuf ans, elle n'eut ni vêtement, ordre ou marque distinctive, lorsque le pape Honorius II, à la requête d'Étienne patriarche de Jérusalem, leur donna une règle et un mode de vie ; le pape Eugène III ajouta une croix rouge à leur vêtement, à porter [225] sur la poitrine, ce qu'ils promirent par un voeu solennel de toujours respecter.

Incités par l'exemple des *chevaliers templiers* vers l'an 1118, les hospitaliers prirent aussi le métier des armes, outre leur occupation de charité originelle ; ils s'occupaient parfois des soins à donner aux

malades, et parfois à guerroyer contre les Turcs et les Sarrasins. À cette époque, ils prirent le nom de chevaliers hospitaliers.

Ces deux ordres prospérèrent et crurent tous les jours. Mais beaucoup jugèrent celui des templiers le plus honorable, bien que le plus récent des deux, parce qu'il s'était entièrement adonné au métier des armes dès l'origine. Donc, de nombreux princes, nobles et personnes du plus haut rang s'enrôlèrent chez les chevaliers du temple, de préférence à l'autre ordre.

Pendant des années, les deux ordres combattirent ensemble, et seuls et en alliés des troupes des Croisés, et ils accomplirent des prodiges de courage. L'émulation qui subsistait entre eux amena cependant de violentes querelles, à un point tel qu'il y eut de fréquents accrochages entre des détachements des deux ordres. Ceci amena le pape et les grands maîtres à intervenir, et ils supprimèrent ces querelles dans une grande mesure, mais les chevaliers des divers ordres continuèrent toujours à se jalouser. [226]

Quelque temps après la suppression partielle de ces difficultés, les Turcs rassemblèrent de grandes forces et chassèrent les chrétiens de la Palestine. La dernière forteresse en leur possession fut celle de St-Jean-d'Acre. Elle fut longuement et bravement défendue par les chevaliers templiers contre leurs assiégeants. Les Turcs réussirent enfin à forcer trois cents chevaliers, tout ce qui restait de la garnison, à se réfugier dans une forte tour, vers laquelle les femmes aussi s'enfuirent pour leur sécurité. Les Turcs se mirent à la saper, ce qu'ils firent bientôt si efficacement que les chevaliers virent que s'ils résistaient plus longtemps, ils allaient tous périr. Ils capitulèrent donc, stipulant entre autres articles qu'on ne ferait pas violence à l'honneur des femmes. Sur ce, la tour étant livrée, les Turcs entrè-

rent ; mais en violation flagrante des termes de la capitulation, ils se mirent aussitôt à violenter les femmes. Les chevaliers fous de rage tirèrent l'épée ; taillèrent en pièces les Turcs qui étaient entrés, fermèrent les portes sur ceux qui étaient restés dehors, et se résignèrent à une mort inévitable, qu'ils eurent bientôt, puisque la tour était minée et qu'elle s'effondra sur leurs têtes.

Après cette défaite, les deux ordres trouvèrent refuge dans l'île de Chypre ; de là, au bout de quelque temps, les templiers virent que leur nombre avait tant diminué qu'il n'y avait plus d'espoir de reconquérir la terre sainte sans de nouvelles croisades (que les princes chrétiens n'étaient pas disposés à mettre sur [227] pied) ; ils s'en retournèrent vers leurs diverses commanderies dans les différents royaumes chrétiens.

À partir de ce moment, les deux ordres se séparèrent ; les hospitaliers restèrent un temps à Chypre, d'où ils partirent pour Rhodes et de là, à Malte, dont ils prirent le nom. Les templiers se dispersèrent dans toute l'Europe, tout en ayant des revenus princiers et en étant fort riches.

Vertot dit que le pape Boniface VIII, s'étant pris d'une violente querelle avec le roi de France Philippe, les deux ordres prirent chacun un parti opposé, comme cela s'était trop souvent produit. Les chevaliers de Malte se déclarèrent en faveur du roi Philippe, tandis que les templiers épousèrent la cause du pape. Philippe ne put jamais leur pardonner cette attitude, en partie parce qu'il était vindicatif, en partie parce qu'il espérait mettre la main sur les immenses richesses des templiers. Il forma le projet de supprimer l'ordre dès qu'une occasion favorable se présenterait. Mais ceci ne vint pas avant la mort du pape Boniface.

Immédiatement après la mort de ce pontife, les cardinaux s'assemblèrent pour élire son successeur ; mais la guerre des partis faisait tant rage au conclave qu'il ne semblait guère possible de nommer rapidement un successeur au fauteuil papal. Enfin, à cause des intrigues et des machinations des amis de Philippe, les cardinaux furent amenés à consentir à l'élection de n'importe quel prêtre qu'il leur recommanderait.

C'était le but favori que le monarque avait en vue ; ceci une fois fait, il [228] envoya chercher aussitôt l'archevêque de Bordeaux, dont il connaissait l'ambition sans limites, et qui ne reculerait devant rien pour la satisfaire ; il lui communiqua le pouvoir qu'il détenait de proposer un candidat au trône du pape, et lui promit qu'il serait cette personne, s'il s'engageait à remplir six conditions. L'archevêque avala goulûment l'appât et jura sur les sacrements qu'il remplirait fidèlement ces conditions. Philippe lui en révéla lors cinq, réservant la sixième pour après le couronnement du pape. Le sacre eut lieu peu après comme suite à la recommandation du roi au conclave ; et le nouveau pape prit le nom de Clément V.

Vertot continue, disant qu'un templier et un citoyen de Béziers, appréhendés pour quelque crime, enfermés ensemble dans une cellule, se confessèrent l'un à l'autre par manque de prêtre ; que le citoyen, ayant entendu la confession du templier, accusa l'ordre devant Philippe pour sauver sa vie ; sur l'autorité de ce que son compagnon de cellule lui avait révélé, il accusa les templiers d'idolâtrie, de sodomie, de vols et de meurtres ; il ajouta que les templiers, étant secrètement musulmans, chaque chevalier à son admission dans l'ordre, devait renoncer au Christ, et cracher sur la croix en signe d'aversion. Philippe, en entendant ces accusations, fit

grâce au citoyen et révéla au pape sa sixième condition, la suppression de l'ordre des chevaliers du temple.

Non seulement tous les chevaliers templiers doivent avoir une absolue certitude [229] que ces accusations étaient totalement fausses ; mais chaque lecteur de l'histoire de Vertot doit voir que toute l'accusation était le fruit du cerveau de Philippe, pour accomplir le projet caressé depuis longtemps de supprimer l'ordre, et de s'emparer de ses vastes richesses dans ses domaines. Il est donc évident que l'histoire de la confession du templier n'était qu'un faux, et que le citoyen n'était qu'un instrument de Philippe, qui, pour obtenir son pardon, fut forcé à jurer sous serment que le templier lui avait fait cette confession.

L'historien continue : à la suite de cette confession, les templiers de France et dans d'autres territoires du pape, furent emprisonnés sur ordre du pape, et soumis aux tortures les plus raffinées, pour leur faire avouer leur culpabilité. Ils subirent cependant ces tortures avec le courage le plus héroïque, persistant jusqu'à la fin à affirmer leur innocence et celle de l'ordre.

Outre ces procédés, en 1312 le pape Clément publia une bulle pour la dissolution de l'ordre des chevaliers templiers, qu'il fit connaître dans toute la chrétienté. En même temps, il donna leurs possessions aux chevaliers de Malte, et la plupart des souverains d'Europe consentirent à cette appropriation des biens des templiers ; et il existe aujourd'hui parmi les lois d'Angleterre, un texte du parlement qui, indiquant la suppression de l'ordre des templiers, confirme le transfert de leurs possessions en Angleterre aux chevaliers de St-Jean. [230]

Vertot ajoute en outre : en Allemagne, selon les historiens de cette nation, le pape Clément ayant adressé la bulle de suppression de l'ordre à l'archevêque de Metey pour la faire appliquer, ce prélat convoqua tout son clergé pour donner davantage de solennité à la publication ; et tous furent surpris par l'entrée soudaine de Wallgruffor Comte Sauvage, l'un des principaux membres de l'ordre, suivi de vingt autres templiers armés, portant leur habit.

Le comte déclara qu'il n'était pas venu pour faire violence à qui-conque, mais ayant entendu parler de la bulle contre l'ordre, il venait insister pour que l'appel qu'ils avaient fait du décret au concile suivant et au successeur de Clément fût reçu, lu et rendu public. Il insista si chaudement que l'archevêque, ne jugeant pas opportun de contrarier des hommes en armes, y consentit. Il envoya ensuite l'appel au pape qui lui ordonna de le faire examiner par un concile de sa province. Un synode fut donc convoqué et après un long procès et diverses formalités alors en vigueur, les templiers de cette province furent déclarés innocents des crimes dont on les accusait.

Bien que les templiers aient été innocentés, il ne semble pas que leurs possessions ou leur gouvernement, en tant qu'ordre distinct, aient été restaurés. Mais leurs biens dans l'empire germanique furent divisés entre les chevaliers de Malte et les chevaliers teutoniques ; nombre de templiers se joignirent ensuite à l'ordre de Malte. Ceci semble vraisemblable d'après la circonstance suivante. [231] Il est indiscutable qu'à l'origine le vêtement de templiers était *blanc* ; mais nous voyons qu'il se distinguent maintenant par la même couleur que les chevaliers de Malte, *en noir* ; ce changement ne peut s'expliquer que par une union avec les chevaliers de cet ordre.

Manuel

Le trône est à l'est ; au-dessus pendent les armes du grand dirigeant, entre une bannière de l'ordre et une autre aux armes du grand maître.

À droite du trône, le député grand maître et le passé grand maître ; ou dans les camps subalternes, le passé grand commandeur.

À gauche, le grand prélat et le grand chancelier.

Le grand trésorier à droite, et le grand secrétaire à gauche en face.

Les chevaliers qui ont droit à des sièges au-dessus des étendards sont disposés de manière à en avoir un nombre égal de chaque côté du trône. Au-dessus de la stalle de chacun est la bannière de ses armes ou emblèmes. Ensuite de chaque côté se tient un porte-étendard, avec une bannière de soie bleu ciel portant une croix de Malte d'argent et la devise, 'La volonté de Dieu'.

Au-dessous des étendards, deux diacres, l'un portant l'épée et le bouclier, l'autre une hache de bataille. Près d'eux le porte-glaive, et le porte-croix ; puis les chevaliers sans office, et deux intendants pour terminer, chacun avec une verge. Au sud-ouest le premier surveillant, au nord-ouest le second surveillant. [232]

À l'ouest entre les surveillants, un siège pour le candidat, soutenu par le maître des cérémonies et un hérault.

Tablier

Blanc, bordé de noir, ou noir bordé de blanc. La bavette noire, avec un crâne et des os en croix brodés d'argent.

Vêtement

Costume complet noir, rapière et chapeau militaire. Un large sautoir noir sur l'épaule droite en travers du corps jusqu'au côté gauche, orné d'une étoile d'argent au côté gauche, à sept pointes. Le grand maître ou commandeur, à neuf pointes ; au centre de l'étoile, une croix et un serpent d'or, dans un cercle, sur lequel est gravé ou émaillé, 'In hoc signo vinces'.

On cite à l'occasion les passages suivants des Écritures dans les camps templiers.

Jacques. I : 1-10, 26, 27. « Jacques, serviteur de Dieu et du Seigneur Jésus-Christ, aux douze tribus dispersées à l'étranger, salut. Mes frères, acceptez avec joie de succomber à diverses tentations ; sachant que la mise à l'épreuve de votre foi produit de la patience. Mais que cette patience fonctionne parfaitement, pour que vous soyez parfaits, et accomplis, exempts de tout défaut. Si l'un d'entre vous manque de sagesse, qu'il en demande à Dieu qui donne à tous avec largesse et ne fait pas de reproche ; et elle lui sera donnée. Mais il faut demander avec foi, sans aucun doute, car celui qui doute est pareil à une vague de la mer, poussé par le vent, et ballotté. Que celui-là ne croie pas [233] qu'il recevra quoi que ce soit du Seigneur. Un homme à l'esprit partagé a un comportement instable. Que le frère de condition modeste se réjouisse de son exaltation. Si un homme parmi vous semble religieux et ne tient pas sa langue, mais

trompe son propre cœur, la religion de cet homme est fausse. La religion pure, sans tache, devant Dieu le Père, est ceci : visiter l'orphelin et la veuve dans le malheur, se garder du monde pour ne pas se souiller. »

Exhortation

1. Que le frère de condition humble se réjouisse d'être exalté.
2. Venez à moi vous qui êtes las et lourdement chargés, je vous donnerai le repos.
3. Le Christ a souffert pour nous, nous laissant un exemple que nous devons suivre.
4. Car nous étions comme des brebis égarées, mais maintenant nous sommes revenus vers le berger et l'évêque de nos âmes.
5. Si un frère ou une sœur sont nus, et n'ont pas de nourriture quotidienne, et que l'un de vous dit, partez en paix, ayez chaud et rassasiés, et que vous ne leur donnez rien de ce dont ils besoin pour le corps, à quoi cela sert-il ?
6. Faire le bien et communiquer, ne l'oubliez pas, car ce sont ces sacrifices qui plaisent à Dieu.
7. Que celui qui le peut vous envoie dans le monde, équipé pour faire le bien, vous préserve du vice et de l'erreur, vous perfectionne, vous fortifie, vous établisse et vous rende parfait.

Matthieu, xxvii, 24-38. « Voyant que cela ne servait à rien mais que la situation tournait à la révolte, il prit de l'eau et se lava [234] les mains devant la foule, disant : je suis innocent du sang de ce

juste. C'est votre affaire. Tout le peuple répondit : que ce sang soit sur nous et nos enfants. Alors il leur relâcha Barabbas. Et quand il l'eut fait flageller, il le livra pour être crucifié. Alors les soldats du gouverneur emmenèrent Jésus dans le prétoire, et rassemblèrent autour de lui toute une cohorte. Et ils le dévêtirent et lui mirent un manteau écarlate. Et ils tressèrent une couronne d'épines et la lui mirent sur la tête, ainsi qu'un roseau dans la main droite. S'agenouillant devant lui, ils le raillèrent en l'appelant roi des Juifs. Ils crachèrent sur lui, prirent le roseau et le cassèrent sur sa tête. Et après s'être moqués de lui ils lui ôtèrent le manteau et lui remirent ses vêtements, et l'emmenèrent pour le crucifier. Comme ils sortaient, ils croisèrent un homme du nom de Simon de Cyrène et ils l'obligèrent à porter la croix. Arrivés au lieu appelé Golgotha, c'est-à-dire le Crâne, ils lui donnèrent à boire du vinaigre mélangé à du fiel. Et quand il l'eut goûté il ne voulut pas en boire. Et ils le crucifièrent et se partagèrent ses vêtements, les tirant au sort, pour que s'accomplissent les paroles du prophète, ils se sont partagé mes vêtements et ont tiré ma robe au sort. Ils s'assirent pour le regarder ; et ils posèrent au-dessus de sa tête un écriteau avec cette accusation, CELUI-CI EST JÉSUS ROI DES JUIFS. »

Matthieu, xxvi, 14-25 et 36-49. « Alors l'un des douze, appelé Judas Iscariote, se rendit chez les grands prêtres et leur dit : Que me donnerez-vous si je vous le livre ? Ils convirent avec lui de trente pièces d'argent. Et dès lors il chercha une occasion pour le trahir. Or le premier jour de la fête des pains sans levain, les disciples vinrent dire à Jésus, Où veux-tu que nous préparions le repas de Pâques ? Il leur dit, Allez en ville chez untel et dites-lui, le maître dit : Mon temps est proche, je célébrerai chez toi la Pâque avec mes disciples. Et les disciples firent ce que Jésus leur avait demandé, et

ils préparèrent la Pâque. Et quand vint le soir il s'assit avec les douze. Et pendant qu'ils mangeaient, il dit, En vérité je vous le dis, l'un de vous me trahira. Profondément attristés, ils demandèrent l'un après l'autre, Sera-ce moi, Seigneur ? Et il répondit, Celui qui a mis la main dans le plat avec moi va me livrer. Le fils de l'homme s'en va, ainsi qu'il est écrit ; mais malheur à l'homme par qui le fils de l'homme est trahi. Il aurait mieux valu pour cet homme de ne pas naître. Et Judas, qui le livra, répondit et dit, Est-ce moi, maître ? Il répondit, Tu l'as dit.

Alors Jésus arrive avec eux à un domaine appelé Gethsémani et dit aux disciples, Asseyez-vous là pendant que je vais prier là-bas. Il emmena avec lui Pierre et les deux fils de Zébédée, et il ressentit angoisse et tristesse. Il leur dit, mon âme est triste à en mourir ; demeurez ici et veillez avec moi. Et il s'éloigna un peu, tomba face contre terre, [236] et pria, disant : Mon Père, si possible, que cette coupe s'éloigne de moi, pourtant non pas comme je veux, mais comme tu veux. Il revient vers les disciples et les trouve endormis et dit à Pierre : Quoi, vous ne pouviez pas veiller une heure avec moi ! Veillez et priez, pour ne pas succomber à la tentation. L'esprit a de la volonté, mais la chair est faible. Il s'éloigna une deuxième fois, et pria disant, Ô mon Père, si cette coupe ne peut passer loin de moi sans que je la boive, que ta volonté soit faite. Il revint et les trouva encore endormis, car ils avaient le cœur lourd. Et il les laissa, s'éloigna et pria une troisième fois, répétant les mêmes paroles. Et il revint aux disciples leur disant, Dormez et reposez-vous : l'heure est proche, et le fils de l'homme est livré aux mains des pécheurs. Debout, allons ; voici celui qui me livre. Et pendant qu'il parlait Judas, l'un des douze, s'approcha avec toute une troupe armée d'épées et de bâtons, envoyée par les grands prêtres et les anciens

du peuple. Celui qui le trahit leur avait donné un signe : celui que j'embrasserai, ce sera lui : emparez-vous de lui. Et il vint à Jésus, lui dit, Salut, maître, et lui donna un baiser. »

Actes, I, 15-26. « En ces jours-là Pierre se leva au milieu des disciples (il y avait environ cent vingt personnes réunies), et dit : Frères, il fallait que soit accompli ce que l'Esprit Saint avait annoncé par la voix de David dans l'Écriture concernant Judas, devenu le guide [237] de ceux qui arrêterent Jésus. Il était de notre nombre et il avait obtenu sa part de notre ministère. Or cet homme avait acheté une terre avec le salaire de l'iniquité ; et il est tombé à terre, s'est fendu par le milieu, ses entrailles se sont répandues. Tous les habitants de Jérusalem le savaient, et dans leur langue ce champ est appelé Hakeldama, le champ du sang. Car il est écrit dans le livre des Psaumes, Que sa résidence soit déserte, que personne ne l'habite. Et Qu'un autre prenne sa charge d'évêque. Donc, parmi les hommes qui ont marché avec nous tout le temps que le Seigneur Jésus est allé et venu à notre tête, depuis le baptême de Jean jusqu'au moment où il nous fut enlevé, il faut que l'un d'entre nous devienne témoin de sa résurrection. Et ils en choisirent deux, Joseph appelé Barsabbas, surnommé Justus, et Mathias. Et ils prièrent, disant, Toi, Seigneur, qui connais le cœur de tous les hommes, indique celui des deux que tu as choisi pour participer à ton ministère et à ton apostolat d'où Judas est tombé par sa transgression, pour qu'il le remplace. Et ils tirèrent au sort, et le sort tomba sur Mathias, et il fut ajouté au nombre des onze apôtres.

Devoir

Éph., VI, 10-17. « Pour finir, armez-vous de force dans le Seigneur, de sa force toute-puissante. Revêtez l'*armure* de Dieu pour pouvoir résister aux ruses du diable. Ce n'est pas contre des hommes que nous luttons, mais contre les autorités, les puissances et [238] les chefs de l'obscurité de ce monde ; contre les esprits du mal qui sont dans les cieux. Revêtez donc l'armure de Dieu, pour être en mesure de résister au jour mauvais, et de rester debout, ayant tout fait. Debout donc, la *taille ceinte* de la vérité, portez le *pectoral* de la justice, *chaussez-vous* de l'évangile de la paix, et par dessus tout, prenez le *bouclier* de la foi qui vous permettra d'éteindre les flèches enflammées des méchants. Portez le *heaume* du salut, et l'*épée* de l'esprit qui est la parole de Dieu. »

CHAPITRE IV

Les chevaliers de Malte

On récite parfois les passages suivants des Écritures dans les camps des chevaliers de Malte.

Actes, XXVIII, 1 -6. « Et une fois sauvés, nous sûmes que cette île s'appelait Malte. Les autochtones nous ont témoigné une humanité peu ordinaire ; ils ont allumé un feu, et ils nous ont tous fait approcher car il pleuvait et il faisait froid. Et Quand Paul eut ramassé du bois et l'eut jeté dans le feu, la chaleur fit sortir une vipère qui s'accrocha à sa main. Les autochtones virent l'animal

accroché à sa [239] main, ils se dirent, cet homme est un meurtrier, il a échappé à la mer, mais la vengeance divine ne lui permet pas de vivre. Et il secoua la bête dans le feu sans ressentir le moindre mal. Eux s'attendaient à le voir enfler ou tomber raide mort ; mais après un long moment, ils virent qu'il était indemne, ils changèrent d'avis et se dirent, c'est un dieu. »

St Jean, XIX, 19. « Et Pilate rédigea un écriteau et le fit mettre sur la croix. Et il disait, JÉSUS DE NAZARETH, ROI DES JUIFS. »

St Jean, XX, 24-28. « Mais Thomas, appelé Didyme, n'était pas avec les autres lorsque Jésus vint. Les autres disciples lui dirent donc, Nous avons vu le Seigneur ; Mais il répondit : Si je ne vois pas dans ses mains la marque des clous, si je n'enfonce pas mes doigts dans ces marques, et si je n'enfonce pas ma main dans son côté, je ne croirai pas. Et huit jours plus tard, les disciples étaient à nouveau dans la maison, et Thomas était avec eux. Alors Jésus entra, toutes les portes étaient fermées, il se tint au milieu d'eux et leur dit, Que la paix soit avec vous. Puis il dit à Thomas : Avance ton doigt ici et vois mes mains ; et avance ta main et enfonce-la dans mon côté ; et cesse d'être incrédule, et sois un homme de foi. Et Thomas répondit, Mon Seigneur et mon Dieu. »

CHAPITRE V

L'ordre des *chevaliers du Saint Sépulcre* fut créé en l'an 1219. Ils portaient [240] une croix rouge, et faisaient serment de défendre le tombeau du Christ. À la disparition de cet ordre, nombre de ses membres se joignit aux chevaliers de Malte.

Les *chevaliers teutoniques* ou *allemands* portaient un vêtement blanc à croix noire.

Les *chevaliers de Calatrava*, un vêtement noir à croix rouge sur la poitrine.

Les *chevaliers d'Alcantara*, une croix verte.

Les *chevaliers de la Rédemption*, un vêtement blanc à croix noire.

Les *chevaliers du Christ* portaient un vêtement noir à double croix.

Les *chevaliers de la Mère du Christ*, une petite croix rouge, à reflets d'or.

Les *chevaliers de l'Ordre de St Lazare* portaient une croix verte sur la poitrine.

Les *chevaliers de l'Étoile* portaient une étoile à leur coiffure.

Les *chevaliers du Ruban* portaient un ruban de trois doigts de large, fixé à l'épaule droite, et ramené sur la poitrine sous le bras droit.

Les *chevaliers de l'Annonciation de la Vierge Marie* portaient un collier fait de plaques d'argent et d'or, une image de la Vierge y était attachée pendante.

Les *chevaliers de St Michel* portaient une chaîne d'or, travaillée comme de petites coquilles, et une image de St Michel pendante.

Les *chevaliers de St Étienne* portaient un vêtement noir à croix rouge.

Les *chevaliers du Saint Esprit* portaient une colombe au milieu d'une croix. [241]

TABLE DES MATIÈRES

Préface de Georges Lamoine et Jean solis	7
Approbation	27
Préface de T.S. Webb	29
Sommaire de l'édition de 1818	31

Première partie

LIVRE I

I.	Des origines de la franc-maçonnerie, et de ses avantages en général	40
II.	Explication du gouvernement de la maçonnerie	42
III.	Démonstration de l'importance des secrets de la maçonnerie	44
IV.	Remarques générales	46
V.	Cérémonie d'ouverture et de fermeture d'une loge	47
	Devoir à l'ouverture d'une loge	50
	Prière à la fermeture d'une loge	50
VI.	Devoirs et Règles de conduite des maçons	50
	Anciens Devoirs	51
	De la conduite du Métier au travail	51
	Règles pour le gouvernement de la loge	52
	Devoir de conduite des maçons hors de la loge	53
VII.	Conditions préalables pour un candidat	54
	Forme d'une pétition à présenter par le Candidat à l'initiation	55

	Déclaration à laquelle consent le candidat, dans un local adjacent, avant l'initiation	56
VIII.	Remarques sur la première conférence	57
	Première section	57
	Prière lors de l'initiation d'un candidat	58
	Deuxième section	60
	Insigne distinctif d'un maçon	61
	Troisième section	61
	De l'amour fraternel	64
	De l'assistance	65
	De la vérité[viii]	65
	De la tempérance	66
	Du courage	66
	De la prudence	66
	De la justice	67
	Devoir lors de l'initiation au premier degré	68
IX.	Remarques sur le second degré	70
	Première section	71
	Deuxième section	72
	De la maçonnerie opérative	73
	De la maçonnerie spéculative	74
	Des Globes	74
	De l'usage des globes	75
	Des ordres d'architecture	75
	De leur antiquité	75
	L'ordre Toscan	76
	Le Dorique	76
	L'Ionique	77
	Le Corinthien	77
	Le Composite	78

	De l'invention de l'ordre en architecture	78
	Des cinq sens de la nature humaine	79
	L'ouïe	79
	La vue	79
	Le toucher	80
	L'odorat	80
	Le goût	81
	Des sept Arts et Sciences libéraux	82
	La grammaire	82
	La rhétorique	82
	La logique	83
	L'arithmétique	83
	La géométrie	83
	Des avantages de la géométrie	84
	La musique	84
	L'astronomie	84
	Des avantages moraux de la géométrie	85
	Devoir à l'initiation au deuxième degré	86
X.	Remarques sur le troisième degré	88
	Première section	88
	Deuxième section	89
	Prière à l'élévation d'un frère au sublime degré de maître maçon	90
	Troisième section	90
	La quarante-septième proposition d'Euclide	94
	Devoir lors de l'initiation au troisième degré [ix]	95
XI.	Remarques sur le quatrième degré ou maître maçon de Marque	97
	Devoir à lire à l'ouverture de la loge	97

	Remarque sur la quatrième conférence	98
	Première section	98
	Deuxième section	99
	Devoir lu lorsqu'un candidat est avancé au qua- trième degré	101
	Parabole à réciter avant la fermeture de la loge	102
	Chant, pendant la cérémonie de fermeture	104
XII.	Observations sur le degré de maître ou de Passé maître	106
	Remarques sur la cinquième conférence	106
	Première section	106
	De la manière de constituer une loge de maîtres maçons	106
	Cérémonie de constitution et de consécration	109
	Deuxième section	116
	Cérémonie d'installation	116
	Troisième section	132
	Cérémonie lors de la pose de la première pierre d'ouvrages publics	132
	Quatrième section	135
	Cérémonie de dédicace d'hôtels de maçons	135
	Cinquième section	139
	Cérémonie lors des funérailles, selon les anciennes coutumes ; et le service religieux à cette occasion	139
XIII.	Remarques sur le sixième degré ou degré de Très excellent maître	147
	Devoir à lire à un frère est accepté et reconnu comme Très excellent maître	153
XIV.	Observations sur le septième degré ou degré de Maçon de l'arche royale	154
	Observations sur la septième conférence	155

	Première section	156
	Deuxième section	156
	Prière récitée pendant la cérémonie d'exaltation au degré de Maçon de l'arche royale	157
	Détails se rapportant au Temple du roi Salomon	164
	Devoir lu à un compagnon nouvellement exalté	169
XV.	Observations sur l'ordre de grand prêtre [x]	172

LIVRE II

I.	Du gouvernement des chapitres d'arche royale	174
II.	Des pouvoirs donnés aux grands officiers Géné- raux	178
III.	Le Grand chapitre général	180
	Actes du Grand chapitre général de l'arche royale.....	183
	Constitution générale de la grande arche royale des États-Unis d'Amérique	193
IV.	Grand chapitre d'arche royale du Massachussetts	210
V.	Grand chapitre d'arche royale de Rhode-Island	211
VI.	Grand chapitre d'arche royale du Connecticut	212
VII.	Grand chapitre d'arche royale de New York	212
VIII.	Grand chapitre d'arche royale de Caroline du Sud ...	214
IX.	Grand chapitre d'arche royale d'Ohio	214
X.	Grand chapitre d'arche royale du Kentucky	216
XI.	Grand chapitre d'arche royale du Vermont	218
XII.	Cérémonies et devoirs lors de l'installation des offi- ciers d'un chapitre d'arche royale	219

LIVRE III

I.	Observations sur les ordres de chevalerie	243
II.	De l'ordre des chevaliers de la croix rouge	244
III.	Observations sur l'ordre des chevaliers templiers et des chevaliers de Malte	256
IV.	Les chevaliers de Malte	268
V.	Chapitre V... ..	269

LIVRE IV

DES CAMPS DE CHEVALIERS EN AMÉRIQUE

I.	Grand camp des chevaliers templiers, et des ordres rattachés, pour les états du Massachusetts et de Rhode-Island	272
II.	Constitution du Grand camp général des Chevaliers templiers et des ordres rattachés, des États-Unis d'Amérique	274
III.	Liste des camps [xi]	282
	Règles pour conseiller les maçons chrétiens	283

Seconde partie

Préface de T.S. Webb	289
----------------------------	-----

LIVRE I

I.	Observations sur le degré de Maître secret	290
----	--	-----

	Adresse au candidat à l'initiation	291
II.	Observations sur le degré de Maître parfait	292
III.	Observations sur le degré de Secrétaire intime	293
	Devoir au secrétaire intime nouvellement initié	294
	Histoire	294
IV.	Observations sur le degré de Prévôt et juge	295
	Adresse au candidat à l'initiation	295
V.	Observations sur le degré d'Intendant des bâtiments, ou Maître en Israël	296
	Adresse au candidat après sa réception	297
VI.	Du degré de Chevalier élu, ou chapitre	297
	Histoire	298
VII.	Observations sur le degré de Grand maître élu, ou Illustre élu des quinze	299
	Histoire	300
VIII.	Illustres chevaliers, ou Sublimes chevalier élus	301
	Histoire	301
IX.	Observations sur le degré de Grand maître archi- tecte	303
	Exhortation à un candidat lors de son admission	303
	Histoire	303
X.	Observations sur le degré de Chevalier de la neu- vième arche	304
	Histoire et devoir de ce degré	305
XI.	Perfection, ou Grand élu, parfait et sublime maçon	309
	Prière à l'ouverture	310
	Devoir	311
	Histoire	312

LIVRE II

ESQUISSE DE L'HISTOIRE DE LA MAÇONNERIE EN AMÉRIQUE

I.	Remarques générales	314
II.	Débuts de la maçonnerie en Amérique	315
III.	Grande loge du New Hampshire	321
IV.	<i>Do</i> du Massachusetts	322
V.	<i>Do</i> de Rhode-Island	325
VI.	<i>Do</i> du Connecticut [xii]	326
VII.	<i>Do</i> du Vermont	327
VIII.	<i>Do</i> de New York	328
IX.	<i>Do</i> du New Jersey	332
X.	<i>Do</i> de Pennsylvanie	333
XI.	<i>Do</i> du Delaware	336
XII.	<i>Do</i> du Maryland	337
XIII.	<i>Do</i> de Virginie.....	338
XIV.	<i>Do</i> de Caroline du Nord	340
XV.	<i>Do</i> de Caroline du Sud	342
XVI.	<i>Do</i> de Georgie	343
XVII.	<i>Do</i> du Kentucky	344
XVIII.	<i>Do</i> de l'Ohio	345
XIX.	<i>Do</i> du Tennessee	346
XX.	<i>Do</i> du Canada supérieur	347
XXI.	<i>Do</i> du Canada inférieur	347
XXII.	<i>Do</i> de Nova Scotia	348
	CHANTS MAÇONNIQUES	351